

DOCUMENT N° 65

RESOLUTION SUR LA DECENTRALISATION DANS LES PAYS FRANCOPHONES

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie à Berne du 7 au 9 juillet 2002, sur proposition de la commission des affaires parlementaires,

CONSIDERANT l'importance que revêt la décentralisation en tant qu'approche spécifique permettant aux acteurs locaux et régionaux de participer à la vie de la nation et à l'organisation d'un Etat démocratique,

CONSIDERANT qu'il ne peut y avoir de décentralisation des pouvoirs ni autonomie locale sans une décentralisation financière,

ESTIMANT que la décentralisation constitue une des réponses efficaces aux problèmes de la pauvreté dans toutes ses formes,

CONSTATANT avec regret que la décentralisation ne se soit pas partout véritablement concrétisée,

PREOCUPEE par le déséquilibre entre les villes et le reste du pays en matière de développement économique et social ainsi que par l'importance grandissante de l'exode rural qui en découle,

SOUCIEUSE d'une réduction à échéance aussi brève que possible du grand fossé qui sépare les villes du reste du pays,

SALUE toutes les initiatives de coopération décentralisée déjà entreprises au sein de l'espace francophone,

SUGGERE aux pays de la Francophonie de s'assurer constamment que les textes sur la décentralisation adoptés reçoivent effectivement une application ; que tous les acteurs décentralisés soient pleinement associés à la conception, au suivi et à l'évaluation des programmes de développement locaux,

RAPPELLE, à cet effet, que le transfert des compétences et des moyens est indissociable du renforcement des capacités humaines et recommande aux pays de la Francophonie d'y accorder la plus haute priorité,

RECOMMANDE également aux pays de la Francophonie d'accorder aux collectivités locales les moyens financiers nécessaires et suffisants afin qu'elles puissent, en toute autonomie, assurer la réalisation des projets de développement spécifiques et gérer les compétences qui leur sont dévolues.